

**synerzine™****FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ****3-Hexenoic acid, (E)-**

Selon le SIMDUT 2015, en conformité avec la Loi sur les produits dangereux (LPD, telle que modifiée) et selon les exigences du Règlement sur les produits dangereux (RPD)

1. Identification**Identificateur de produit**

Nom du produit	<i>3-Hexenoic acid, (E)-</i>
Numéro du produit	<i>C631</i>
Synonymes; noms de commerce	<i>trans-Hex-3-enoic acid Hex-3-enoic acid, (E)- 3-Hexenoic acid, (3E)- trans-3-Hexenoic acid</i>
Numéro CAS	<i>1577-18-0</i>

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé	<i>Laboratory chemicals, Manufacture of substances.</i>
Restrictions d'utilisation	<i>Aucune contre-utilisation spécifique n'a été identifiée.</i>

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur	<i>Synerzine 5340 Highway 42 Ellenwood, GA 30294 United States +1 404-524-6744 info@synerzine.com</i>
Personne à contacter	<i>James Elliott</i>
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence	<i>INFOTRAC +1 352-323-3500 (Reference Contract # 102471)</i>

2. Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange**

Dangers physiques	<i>Non Classifié</i>
Dangers pour la santé	<i>Corr. Peau 1B - H314 Dom. Yeux 1 - H318</i>
Dangers environnementaux	<i>Non Classifié</i>

Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger**

Mention d'avertissement	<i>Danger</i>
Mentions de danger	<i>H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</i>

3-Hexenoic acid, (E)-

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte ou si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Autres dangers

Selon les critères actuels de l'UE, cette substance n'est pas classée comme étant PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Nom du produit	3-Hexenoic acid, (E)-
Numéro CAS	1577-18-0
Formule chimique	C6H10O2

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Consulter un médecin immédiatement. Présenter cette fiche signalétique au personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Inhalation	Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer.
Ingestion	Rincer la bouche minutieusement avec de l'eau. Donner à boire quelques petits verres d'eau ou de lait. Interrompre si la personne atteinte se sent malade car tout vomissement peut être dangereux. Ne pas faire vomir à moins que ce soit sous ordonnance du personnel médical. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Placer la personne inconscience sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle puisse respirer. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Relâcher tout accessoire vestimentaire serré tel que le col, la cravate ou le ceinturon.
Contact cutané	Il est important de retirer immédiatement la substance de la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes.

3-Hexenoic acid, (E)-

Protections des secouristes	<i>Le personnel des premiers soins devrait porter des équipements de protection appropriés durant n'importe quel sauvetage. En cas de doute concernant la présence de contaminants volatiles autour de la personne atteinte, le personnel de premiers soins devrait porter un appareil respiratoire approprié ou un appareil respiratoire autonome. Laver minutieusement avec de l'eau les vêtements contaminés de la personne atteinte avant de les lui ôter, ou bien utiliser des gants. Il est peut être dangereux pour l'équipe de premiers soins de pratiquer la respiration artificielle bouche-à-bouche.</i>
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	
Renseignements généraux	<i>Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.</i>
Inhalation	<i>Une exposition unique peut causer les effets néfastes suivants: Irritation grave du nez et de la gorge. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Corrosif pour les voies respiratoires.</i>
Orale	<i>Peut causer des brûlures chimiques à la bouche, l'œsophage et l'estomac. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur d'estomac grave. Nausée, vomissement.</i>
Contact cutané	<i>Provoque de graves brûlures. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur ou irritation. Rougeur. Des lésions bulleuses peuvent survenir.</i>
Contact oculaire	<i>Provoque de graves lésions des yeux. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeur.</i>
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	
Notes au médecin	<i>Traiter selon les symptômes.</i>

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	<i>Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour le feu environnant.</i>
Agents extincteurs inappropriés	<i>Ne pas utiliser un extincteur à jet d'eau, car ceci risque de faire propager l'incendie.</i>

Dangers spécifiques du produit dangereux

Dangers spécifiques	<i>Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater violemment ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Risque grave de corrosion. L'eau d'extinction du feu, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive.</i>
Produits de combustion dangereux	<i>La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs.</i>

Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre durant la lutte contre l'incendie	<i>Éviter de respirer les gaz ou vapeurs émanant de l'incendie. Évacuer les lieux. Rester en amont pour éviter d'inhaler les gaz, les vapeurs, les émanations et la fumée. Refroidir les récipients exposés à la chaleur en utilisant de l'eau pulvérisée et les retirer de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. En cas de fuite ou de déversement non incendié, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger ceux et celles qui contrôlent la fuite. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Contrôler l'eau de ruissellement en le confinant et en le gardant loin des égouts et des cours d'eau. Informer les autorités concernés de toute probabilité de risque de pollution aquatique.</i>
Équipements de protection spéciaux pour les pompiers	<i>Les équipements de protection ordinaires peuvent ne pas être sécuritaires. Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés. Les vêtements de pompiers qui fournissent un niveau de protection minimale lors d'incidents chimiques sont déterminés par le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, par les directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail ou celles des normes de la NFPA le cas échéant.</i>

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

3-Hexenoic acid, (E)-

Précautions individuelles	<i>S'abstenir d'agir sans la formation appropriée ou si cela implique un risque personnel. Garder à l'écart du déversement tout personnel superflu ou non protégé. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Suivre les précautions concernant la manipulation sécuritaire tel que décrites dans cette fiche signalétique. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. S'assurer de la mise en place de formation et de procédures relatives à la décontamination d'urgence et à l'élimination. Ne pas toucher, ne pas marcher sur le matériel déversé. Éviter d'inhaler les vapeurs et brouillards. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est inadéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les outils et objets contaminés.</i>
Précautions relatives à l'environnement	
Précautions relatives à l'environnement	<i>Le produit peut affecter l'acidité de l'eau (pH) ce qui peut produire des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Éviter de rejeter dans l'environnement aquatique. Déversements Majeurs: Informer les autorités concernées en cas de pollution du milieu ambiant (égouts, voie navigable, sol, air).</i>
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Méthodes de nettoyage	<i>Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Nettoyer immédiatement tout produit déversé et gérer les déchets en toute sécurité. Ce produit est corrosif. S'approcher en amont du déversement. Déversements Mineurs: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et absorber avec une vadrouille. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber le déversement avec une matière inerte, sèche et placer dans un récipient convenable à l'élimination des déchets. Déversements Majeurs: S'il est impossible d'arrêter la fuite, faire évacuer les lieux. Évacuer le matériel déversé vers une usine d'épuration des effluents, ou procéder comme suit: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière incombustible. Placer les déchets dans des récipients étiquetés et hermétiquement fermés. Nettoyer soigneusement les objets et aires contaminés, en respectant les règlements environnementaux. L'absorbant contaminé peut présenter les mêmes risques que la matière déversée. Rincer la zone contaminée avec beaucoup d'eau. Se laver minutieusement après avoir fait face au déversement. Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.</i>
Références à d'autres sections	
Référence à d'autres sections	<i>Pour la protection personnelle, consultez la Section 8. Voir la section 11 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers à la santé. Consulter la Section 12 pour de l'information supplémentaire concernant les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, consulter la Section 13.</i>

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation	<i>Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler avec précaution tous les emballages et récipients afin de minimiser les déversements. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter la formation de brumes. Ce produit est corrosif. Il est impératif d'administrer les premiers soins immédiatement. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les parties brisées sans porter des équipements de protection. Ne pas réutiliser les récipients vides.</i>
Conseils sur l'hygiène du travail en général	<i>Laver rapidement la peau si elle devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.</i>

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage	<i>Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais bien ventilé. Garder le récipient en position verticale. Protéger les récipients afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Placer des murs de protection autour des installations d'entreposage afin de prévenir la pollution de l'eau et du sol en cas de déversement. Le plancher de l'aire d'entreposage doit être étanche, sans joint et non absorbant.</i>
Classe de stockage	<i>Entreposage pour produits corrosifs.</i>

3-Hexenoic acid, (E)-

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) *Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.*

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient *Aucune limite d'exposition connue pour l' (les) ingrédient (s).*

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés *Fournir un système adéquat de ventilation. Une surveillance personnelle, biologique ou du milieu de travail peut être requise afin de déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle/ou la nécessité d'utiliser des équipements de protection respiratoire. Utiliser des enceintes de confinement, la ventilation par aspiration à la source ou autres contrôles techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition du travailleur. Les équipements de protection individuelle doivent être portés seulement dans le cas où l'exposition du travailleur ne peut être contrôlée convenablement à partir des mesures techniques de contrôle. S'assurer que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et entretenues. S'assurer de bien former les opérateurs afin de minimiser l'exposition.*

Protection des yeux/du visage *Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Porter des lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques ou un écran facial bien ajusté. S'il y a danger d'inhalation, il est préférable de porter un masque couvre-visage complet.*

Protection des mains *Si une évaluation des risques mentionne la probabilité de contact cutané, il faudra alors porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée. Le choix du meilleur gant peut se faire en consultant le fabricant/fournisseur qui est bien placé pour fournir des renseignements concernant le temps de protection du matériel constitutif des gants. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. S'assurer que les gants conservent leur propriétés de protection durant l'utilisation en se basant sur les données fournies by le fabricant, et changer les gants au moindre signe de détérioration. Des changements fréquents sont recommandés.*

Autre protection de la peau et du corps *Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'une contamination de la peau, il faudra alors porter des chaussures de protection ainsi que des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée.*

Mesures d'hygiène *Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer les équipements et l'espace de travail chaque jour. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il faut faire des examens en médecine industrielle préventive. Alerter les employés d'entretien au sujet de toute propriété dangereuse du produit.*

3-Hexenoic acid, (E)-

Protection des voies respiratoires	<i>Si une évaluation des risques mentionne la probabilité d'inhaler des contaminants, il faudra alors porter des équipements de protection respiratoire conformes à une norme approuvée. S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Les cartouches filtrantes anti-gaz et combinés doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les masques couvre-visage complets avec cartouches de filtre remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.</i>
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	<i>Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les émissions provenant des systèmes d'aération ou de l'équipement relié aux procédés de travail doivent être vérifiées pour assurer leur conformité aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement. Dans certains cas, il faudra utiliser des épurateurs d'émanations, des filtres, ou porter des modifications techniques aux équipements de procédés afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.</i>

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	<i>Liquide clair.</i>
Couleur	<i>Incolore à jaune pâle.</i>
Odeur	<i>Cheese-like Musty</i>
Seuil olfactif	<i>Pas disponible.</i>
pH	<i>Pas disponible.</i>
Point de fusion	<i>Pas disponible.</i>
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>208°C</i>
Point d'éclair	<i>113°C/235°F Méthode: Creuset fermé.</i>
Taux d'évaporation	<i>Pas disponible.</i>
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité	<i>Pas disponible.</i>
Tension de vapeur	<i>Pas disponible.</i>
Densité de vapeur	<i>xxx.x - (Air - 1.0)</i>
Densité relative	<i>Pas disponible.</i>
Solubilité(s)	<i>Pas disponible.</i>
Coefficient de partage	<i>Pas disponible.</i>
Température d'auto-inflammabilité	<i>Pas disponible.</i>
Température de décomposition	<i>Pas disponible.</i>
Viscosité	<i>Pas disponible.</i>
Propriétés explosives	<i>Pas disponible.</i>
Propriétés comburantes	<i>Pas disponible.</i>
Poids moléculaire	<i>xxx.xx g/mol</i>

10. Stabilité et réactivité

3-Hexenoic acid, (E)-

Réactivité	<i>Consulter les autres sous-sections de cette section pour de plus amples détails.</i>
Stabilité chimique	<i>Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé. Stable sous les conditions d'entreposage prescrites.</i>
Risques de réactions dangereuses	<i>Pas de réaction potentiellement dangereuse connue.</i>
Conditions à éviter	<i>Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.</i>
Matières incompatibles	<i>Aucune matière spécifique ni groupe de matières n'est susceptibles de réagir avec le produit pour entraîner une situation dangereuse.</i>
Produits de décomposition dangereux	<i>Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé. La décomposition thermique ou les produits de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz et vapeurs corrosifs.</i>

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - voie orale

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Toxicité aiguë - par contact cutané

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Toxicité aiguë - par inhalation

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé *Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé *Provoque de graves lésions des yeux.*

Sensibilisation respiratoire

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Sensibilisation cutanée

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Mutagénicité sur les cellules germinales

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Cancerogénicité

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Toxicité pour la reproduction

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Danger par aspiration

Résumé *Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.*

Renseignement généraux

La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Inhalation

Corrosif pour les voies respiratoires. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Irritation grave du nez et de la gorge.

3-Hexenoic acid, (E)-

Orale	<i>Peut causer des brûlures chimiques à la bouche, l'œsophage et l'estomac. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur d'estomac grave. Nausée, vomissement.</i>
Contact cutané	<i>Provoque de graves brûlures. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur ou irritation. Rougeur. Des lésions bulleuses peuvent survenir.</i>
Contact oculaire	<i>Provoque de graves lésions des yeux. Suite à une surexposition, les symptômes peuvent inclure les suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeur.</i>
Voie d'exposition	<i>Ingestion Inhalation Contact par la peau et/ou les yeux</i>
Organes cibles	<i>Pas d'organe cible connu.</i>

12. Données écologiques

Écotoxicité	<i>Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.</i>
Toxicité aquatique aiguë Résumé	<i>Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.</i>
Toxicité aquatique chronique Résumé	<i>Les critères de classification ne sont pas satisfaits en fonction des données disponibles.</i>
Persistence et dégradation	
Persistence et dégradation	<i>La dégradabilité du produit n'est pas connue.</i>
Potentiel de bioaccumulation	
Potentiel de bioaccumulation	<i>Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.</i>
Coefficient de partage	<i>Pas disponible.</i>
Mobilité dans le sol	
Mobilité	<i>Aucune donnée n'est disponible.</i>
Autres effets nocifs	
Autres effets néfastes	<i>Non reconnu.</i>

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux	<i>Autant que possible réduire ou empêcher la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits là où il est possible de le faire. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, des solutions provenant des procédés, des résidus et sous-produits devraient en tout temps être conformes aux exigences de la législation concernant la protection de l'environnement et l'élimination des déchets ainsi qu'aux exigences de toute autorité locale. La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit. Manipuler avec précaution les récipients vides qui n'ont pas été minutieusement nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou leurs doublures peuvent retenir quelques résidus du produit et dès lors, devenir potentiellement dangereux.</i>
Méthodes d'élimination	<i>Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éliminer les produits en surplus et ceux qui ne sont pas recyclables par le biais d'un entrepreneur accrédité pour l'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les récipients vides, les vêtements de travail usagés et le matériel de nettoyage contaminé devront être recueillis dans des récipients prévus à cet effet, avec étiquette décrivant leur contenu. L'incinération ou l'enfouissement devra être considéré seulement si le recyclage n'est pas faisable.</i>

14. Informations relatives au transport

Général	<i>Pour toute information concernant l'emballage des quantités limitées/chargement limité, consultez la documentation modale pertinente en utilisant les données qui figurent dans cette section.</i>
Numéro ONU	
Numéro ONU (LTMD)	3265

3-Hexenoic acid, (E)-

Numéro ONU (IMDG)	3265
Numéro ONU (OACI)	3265
Numéro ONU (DOT)	UN3265

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (LTMD) *CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (3-Hexenoic acid, (E)-)*

Désignation officielle de transport (IMDG) *CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (3-Hexenoic acid, (E)-)*

Désignation officielle de transport (OACI) *CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (3-Hexenoic acid, (E)-)*

Désignation officielle de transport (DOT) *CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (3-Hexenoic acid, (E)-)*

Classe (s) de danger relatives au transport

Classe du DOT	8
Étiquette du DOT	8
Classe de la LTMD	8
Étiquette de la LTMD	8
Classe de l'IMDG	8
Classe/division de l'OACI	8

Étiquettes de transport



Étiquette de transport du DOT



Groupe d'emballage

Groupe d'emballage de la LTMD	//
Groupe d'emballage de l'IMDG	//
Groupe d'emballage de l'OACI	//
Groupe d'emballage du DOT	//

Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont placés à la verticale et sont sécurisés. S'assurer que les personnes qui transportent le produit sachent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Code IMDG pour les groupes de ségrégation 1. Acides

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-B

3-Hexenoic acid, (E)-

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC *Ne s'applique pas.*

15. Informations sur la réglementation

Réglementations nationales *Règlement sur les produits dangereux - DORS/2015-17*
Règlement sur le transport des marchandises dangereuses - DORS/2015-100.

Inventaires

Canada (DSL/NDL)
DSL

États-Unis (TSCA)
Présent.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes liés à la classification *Eye Dam. = Lésions oculaires graves*
Skin Corr. = Corrosion cutanée

Conseils relatifs à la formation *Lire et suivre les recommandations du fournisseur. Cette matière devrait être utilisée uniquement par du personnel formé.*

Commentaires concernant la révision *Note: les lignes entre les marges indiquent des changements importants depuis la révision précédente.*

Date de la révision *2019-03-04*

Révision *2*

Date d'entrée en vigueur *2015-05-21*

Numéro de la FDS *86*

Mentions de danger intégrales *H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

End of Safety Data Sheet

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.